

NOTICE DESCRIPTIVE

Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968



VILLA VIVALDI L'HAY-LES-ROSES

UNE REALISATION

BERDUGO  IMMOBILIER

20/07/2017

SOMMAIRE

GÉNÉRALITÉS	3
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE	4
LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS	6
ANNEXES PRIVATIVES	12
PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE	13
ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE	15
ESPACES VERTS COMMUNS	16

OBJET DE LA PRÉSENTE NOTICE

La présente notice descriptive rédigée conformément à l'arrêté du 10 mai 1968 définit les caractéristiques techniques et le niveau de prestations suivant lesquels sera édifiée la Résidence «Villa Vivaldi ».

Le projet consiste en la réalisation d'un immeuble comprenant 27 logements édifiés en rez-de-chaussée plus 3 niveaux sur un niveau de parking en sous-sol.

La Résidence « Villa Vivaldi » bénéficiera de la RT 2012 (réglementation thermique).

PRÉCISION SUR LA PRÉSENTE NOTICE

Il est précisé qu'aux termes de ladite notice, il a été notamment stipulé que les caractéristiques techniques sont définies par :

- La présente notice,
- Les règles de construction et de sécurité.

Seront admises de plein droit toutes modifications de structure de l'agencement intérieur et extérieur (tel que déplacement ou création de gaine technique, soffite ou faux plafond, etc...) ayant pour but de résoudre un problème technique, de répondre à une demande de l'administration ou d'un concessionnaire ou de compléter ou de parfaire l'effet architectural ou l'harmonie de l'immeuble, modifications qui seraient apportées en cours de travaux par le Maître d'ouvrage, en accord avec l'Architecte.

Le Maître d'ouvrage pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement similaires ou équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, ou en cas de force majeure ou cause légitime, notamment :

- Règle administrative contraignante,
- Règlement judiciaire, liquidation de biens, cessation d'activité d'entreprise ou de fournisseur,
- Arrêt de fabrication, défaut d'approvisionnement ou de retard d'approvisionnement d'un matériau,
- Qualité insuffisante du matériau prévu ou livré, etc...,
- La réglementation thermique 2012.

Et plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle disposition et/ou prestations prévues.

Le tout à condition qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de qualité pour l'acquéreur.

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLES

Le terrassement est exécuté en pleine masse, avec talus pour exécution des voiles périmétriques, ou en tranchées blindées ou en voiles contre terre, l'évacuation des terres excédentaires se fera aux décharges publiques.

1.1.2 FONDACTIONS

Elles seront réalisées suivant études géotechniques et après accord du Bureau de Contrôle.

1.2 MURS ET OSSATURES

1.2.1 MURS DU SOUS-SOL (PÉRIPHÉRIQUE ET DE REFEND).

Ils sont réalisés en béton armé et/ou en parpaings selon localisation.

1.2.2 MURS DE FAÇADES

En fonction de l'Architecture des façades la composition des murs comprend :

- une structure béton armé, et/ou en parpaing, et/ou en brique isolante d'épaisseur de 20 cm minimum avec doublage thermique intérieur conforme à la norme RT 2012.
- un parement extérieur selon plans de façade de l'Architecte.

1.2.3 MURS PIGNONS ET MITOYENS

En béton armé, et/ou en parpaing, et/ou en brique isolante d'épaisseur de 20 cm minimum avec doublage thermique intérieur conforme à la norme RT 2012.

1.2.4 MURS PORTEURS À L'INTÉRIEUR DES LOGEMENTS

Ils sont réalisés en parpaings ou en voile béton armé, au choix du Maître d'œuvre. Dimensionnement conforme à la réglementation acoustique.

1.2.5 MURS SÉPARATIFS

Qu'il s'agisse de murs séparatifs entre 2 locaux privatifs contigus ou de murs séparatifs entre un local privatif et un local contigu ils sont réalisés conformément au paragraphe 1.2.4 – Dimensionnement conforme à la réglementation acoustique.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 PLANCHER SUR ÉTAGE COURANT

Plancher dalle pleine en béton armé avec chape flottante sur isolant phonique. Dimensionnement conforme à la réglementation acoustique.

1.3.2 PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFÉS OU OUVERTS

Ils sont réalisés en dalle pleine béton armé avec protection isolante en sous face ou sous chape.

1.4 CLOISONS ET DISTRIBUTION

1.4.1 ENTRE PIÈCES PRINCIPALES

Elles sont réalisées en cloisons sèches type Placostyl ou similaire de 70 mm d'épaisseur, ou de murs en béton armé banché ou parpaing enduit suivant structure.

1.4.2 ENTRE PIÈCES PRINCIPALES ET DE SERVICE

Dito 1.4.1

1.4.3 GAINES

Elles sont réalisées en béton, en carreaux de plâtre ou en cloison type Placostyl, épaisseur selon calculs, complétées si nécessaire par une isolation phonique de type laine de verre ou équivalent.

1.5 ESCALIERS

Les escaliers des parties communes seront réalisés en béton armé, préfabriqués ou coulés en place.

1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

1.6.1 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX PRIVATIFS ET COLLECTIFS

a) Locaux privatifs :

Dans les cuisines, coins cuisine, salles de bains, salles d'eau et WC, ventilations par bouches raccordées aux conduits verticaux reliés à un groupe d'extraction mécanique contrôlée.

b) Locaux collectifs :

Ventilation naturelle ou mécanique contrôlée par gaine en béton armé ou plâtre ou en acier galvanisé, selon réglementation.

1.6.2 ARRIVÉE D'AIR FRAIS

Les entrées d'air frais se font dans les pièces sèches par des bouches positionnées sur les menuiseries extérieures ou coffres de volets roulants.

1.6.3 CONDUIT ÉVACUATION CHAUDIÈRE INDIVIDUELLE

Les chaudières mixtes produisant l'eau chaude et l'eau de chauffage seront raccordées à un conduit vertical de type 3CE ou similaire conforme à la réglementation en vigueur.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

Elles sont en PVC ou en zinc, selon préconisation de l'Architecte, et raccordées à un réservoir de rétention situé en sous-sol avant d'être rejetées avec un débit limité sur le réseau d'assainissement.

1.7.2 CHUTES D'EAUX USÉES

Dito 1.7.1

1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS SOL

La récupération des eaux se fait par canalisation en PVC.

1.7.4 BRANCHEMENTS AUX ÉGOUTS

Raccordement au réseau de la Ville conformément à la réglementation.

1.8 TOITURE-TERRASSE

1.8.1 TERRASSE INNACCESSIBLE EN TOITURE

Elle sera protégée par une étanchéité multicouche sur support béton, à finition gravillonnée, isolation d'épaisseur suivant préconisation du BET Thermique.

1.8.2 TERRASSES PRIVATIVES EN REZ-DE-CHAUSSÉE

Elles seront protégées par une étanchéité multicouche sur support béton et isolation d'épaisseur suivant préconisation du BET Thermique, sur laquelle seront posées en finition des dalles gravillonnées posées sur plot.

2.1 REVÊTEMENTS DE SOLS ET PLINTHES

L'ensemble des revêtements de sol sera posé sur une chape flottante avec interposition d'un résilient acoustique de type ASSOUR 19 ou équivalent.

2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES PRINCIPALES

Séjour/Chambres et tous placards attenants :

Parquet contrecollé BOREALE 13 mm d'épaisseur avec parement noble de 3,4 mm d'épaisseur ou similaire selon choix du Maître d'ouvrage et de l'architecte. Coloris au choix parmi ceux sélectionnés par le Maître d'œuvre.

Parquet posé collé ou flottant selon choix de l'architecte. Plinthes blanches fini usine ou équivalent.

2.1.2 SOLS DES PIÈCES HUMIDES

a) Salles de bains, salles d'eau, WC :

Grés émaillé 30x30 collection Magnetic de chez DESVRES, collection ZEN de chez NOVOCERAM ou toute collection similaire, teintes au choix parmi celles sélectionnées par le Maître d'œuvre. Plinthes assorties.

b) Cuisine :

Grés émaillé 30x30 collection Magnetic de chez DESVRES, collection ZEN de chez NOVOCERAM ou toute collection similaire, teintes au choix parmi celles sélectionnées par le Maître d'œuvre. Plinthes assorties.

2.1.3 SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES DE SERVICE

Entrée / dégagement :

Dito 2.1.1

2.1.4 SOLS DES BALCONS

Les sols béton des balcons seront soit bruts soit recouverts d'un système d'étanchéité liquide (résine époxy ou similaire) soit de SURFAQUARTZ au choix du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre. Teinte au choix du Maître d'œuvre et du Maître d'ouvrage.

2.2 REVÊTEMENTS MURAUX

Salles de bains et salles d'eau :

Grés émaillé 30x30 collection Magnetic de chez DESVRES, collection ZEN de chez NOVOCERAM ou toute collection similaire, teintes au choix parmi celles sélectionnées par le Maître d'œuvre – pose toute hauteur au droit des baignoires et des receveurs de douche.

Cuisine :

Faïence 20x20 sur 3 rangs au dessus de l'évier, teinte blanche.

2.3 PLAFONDS

2.3.1 PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES

2 couches de peinture type Pliolithe.

2.3.2 SOUS FACE DES BALCONS

Les sous faces des balcons seront traitées selon préconisation du Maître d'œuvre.

2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES PRINCIPALES.

Elles seront conformes aux prescriptions de l'Architecte et au permis de construire. Elles seront en PVC, prévues ouvrantes à la française ou fixes avec vitrage isolant (épaisseur et caractéristiques conformes à la réglementation acoustique et thermique).

2.4.2 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES DE SERVICE

Dito 2.4.1

2.5 FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS

Localisation : ensemble des pièces principales et toutes pièces au rez-de-chaussée.

L'occultation se fera par des volets roulants à lames horizontales en PVC à commande électrique.

2.6 MENUISERIES INTÉRIEURES

2.6.1 HUISSERIES ET BÂTIS

Huisseries métalliques.

2.6.2 PORTES INTÉRIEURES

Portes intérieures rainurées à âmes alvéolaires, finition laquée d'usine, équipées d'une butée.

2.6.3 PORTES PALIÈRES

Elles seront à âme pleine, décoration suivant préconisation de l'Architecte, serrure de sûreté 5 points classée A2P1* et système anti-dégondage, microviseur, 3 clés sur organigramme, butée.

2.6.4 PORTES DE PLACARDS

Les placards seront équipés de porte de type coulissantes sur mécanisme de roulement à bille, de 10 mm d'épaisseur, encadrées de profilés d'acier, revêtues aux 2 faces d'un décor en mélaminé blanc, localisation selon plan.

2.6.5 POIGNÉES DE PORTES

L'ensemble des portes recevra une quincaillerie de chez HOPPE ou équivalent.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 MAINS COURANTES SUR GARDE-CORPS BÉTON

Elles seront en acier ou aluminium thermo laqué, teinte définie au permis de construire. Les éléments de soudure réalisés sur place recevront une peinture.

2.7.2 GARDE-CORPS

Ils seront en acier ou aluminium thermo laqué, teinte définie au permis de construire. Les éléments de soudure réalisés sur place recevront une peinture.

2.8 PEINTURE

2.8.1 PEINTURES INTÉRIEURES

2.8.1.1 Sur murs et plafonds des pièces sèches et cuisine ouverte sur séjour :

Après enduit, 2 couches de peinture acrylique veloutée ou mate blanche.

2.8.1.2 Sur murs et plafonds des pièces humides (WC, salle de bains, salle d'eau) :

Après enduit, 2 couches de peinture acrylique satinée ou mate blanche.

2.8.1.3 Sur huisseries :

Après préparation, 2 couches de peinture satinée blanche.

2.8.1.4 Sur canalisations et tuyauteries :

Après préparation, 2 couches de peinture satinée blanche.

2.9 ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

2.9.1 ÉQUIPEMENTS MÉNAGERS DES CUISINES

a) Tout logement sauf studio et lot 02 :

- 1 évier double bac.

b) Studio et lot 02 :

Une kitchenette comprenant :

- 1 évier simple bac,
- 1 réfrigérateur 140l,
- 1 plaque électrique 2 feux,
- 1 meuble sous évier.

2.9.2 ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

Elle se fait par tube PVC depuis le compteur jusqu'aux niveaux des étages, par colonnes dans les gaines techniques des logements et par dérivation en PER (*polyéthylène réticulé*) ou cuivre vers chaque appareil, encastrée en dalle et apparente au mur.

2.9.2.2 Production d'eau chaude sanitaire

La production d'eau chaude sanitaire se fait par l'intermédiaire d'une chaudière individuelle mixte, type ECCO TEC plus ou similaire, chaudière à condensation sur gaine de type 3CE, installée suivant plan.

2.9.2.3 Évacuations

Elles sont réalisées par tuyau PVC jusqu'aux chutes collectives en apparent.

2.9.2.4 Branchements en attente

Alimentations et vidanges bouchonnées dans la cuisine pour le lave-vaisselle, lave-linge et évier. En rez-de-chaussée un point d'eau sera installé sur les terrasses et jardins (1 par logement).

2.9.2.5 Appareils sanitaires

Tous les appareils sont de couleur blanche :

- WC** : cuvette de WC série PRIMA de chez ALLIA ou équivalent, réservoir réversible équipé d'un mécanisme GEBERIT silencieux classe acoustique 1, double-chasse à bouton poussoir chromé.
- BAIGNOIRE** : baignoire de 170 cm série PRIMA de chez ALLIA ou équivalent, baignoire acrylique avec robinetterie sur plage ou murale suivant spécification de l'architecte.

- c) DOUCHE : douche 80x80 ou 120 x 80 suivant plan, série PRIMA ou équivalent avec receveur céramique surélevé.

MEUBLE COMPLET :

Meuble vasque 60 de large ou 80 suivant plan :

- a) Série BASTIA de chez ALLIA, plan de toilette céramique blanc, 1 meuble sous plan 2 portes à fermeture ralentie, poignées intégrées, 1 étagère réglable, 1 paire de pieds réglables, finition aluminium.
- b) Ou gamme SMART de chez CHENEVERT, vasque mat ou brillante, 2 portes, pieds carrés, couleurs et accessoire suivant choix du Maître d'œuvre.
- c) Ou équivalent selon choix du Maître d'œuvre et du Maître d'ouvrage.

2.9.2.6 Robinetterie

Tous les appartements sont équipés de robinetterie mitigeuse à tête céramique de type Eurosmart de chez HANSGRÖHE ou équivalent.

2.9.3 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

L'installation électrique est réalisée suivant les spécifications NEUF de la norme NC 15-100.

Les appartements seront raccordés sur le réseau de distribution de la TNT ou à un réseau câblé, au choix du Maître d'ouvrage.

2.9.3.1 Type d'installation

Encastré sous fourreaux dans les planchers, murs et cloisons.

2.9.3.2 Puissance à desservir

La puissance à desservir sera celle nécessaire à l'utilisation normale des appareils et conforme à la réglementation.

2.9.3.3 Équipement de chaque pièce

Conforme à la norme NC 15-100. L'appareillage est réalisé de type ARNOULD ou LEGRAND ou équivalent série Espace ou de qualité technique équivalente.

Tous les centres en plafond seront équipés de pitons d'accrochage avec douilles à bouts de fils.

Entrée

1 centre en plafond va et vient,

1 PC 10/16A+T,

1 sonnette 2 tons avec bouton poussoir sur palier avec porte étiquette.

Chambre

1 centre en plafond va et vient,

3 PC 10/16A+T,

1 prise de téléphone dans chaque chambre,

1 prise TV/FM dans chaque chambre.

Séjour

1 centre en plafond va et vient,

5 PC 10/16A+T,

1 prise téléphone,

1 prise TV/FM.

Cuisine ou coin cuisine

1 centre en plafond simple allumage,

1 filerie en applique simple allumage,

1 PC 10/16A+T spécialisée pour lave-vaisselle,

6 PC 10/16A+T,

1 boîte terminale 32A+T spécialisée,

1 boîte terminale 16A+T spécialisée,

1 sortie de fil pour la hotte,
1 interrupteur double allumage à l'entrée de la cuisine,
1 prise téléphone.

Salle de bains

1 point lumineux en plafond commandé par interrupteur simple,
1 bandeau lumineux,
1 PC 10A+T,
1 interrupteur double allumage à l'entrée de la salle de bains.

WC

1 point lumineux en plafond commandé par interrupteur simple,
1 PC 10/16A+T.

Dégagement

1 centre en plafond va et vient,
1 PC 10/16A+T.

Nota : pour le lave-linge : 1 PC 10/16A+T spécialisée pour lave-linge implantée suivant plan dans la cuisine ou la salle de bains ou la salle d'eau.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Sonnerie 2 tons dans Gaine Technique.

2.9.4 CHAUFFAGE

2.9.4.1 Type d'installation

La production d'eau chaude pour le chauffage se fait par l'intermédiaire d'une chaudière GAZ individuelle mixte, type ECCO TEC plus ou similaire, chaudière à condensation sur gaine installée suivant plan.

2.9.4.2 Températures garanties

Les températures respecteront la réglementation en vigueur par -7° extérieur : la température intérieure de 19° demandée par la réglementation est une moyenne pour l'appartement, ce qui permet de prévoir :

- 22° dans la salle de bains ou salle d'eau,
- 19° dans le séjour et les chambres,
- 18° dans la cuisine, l'entrée et le dégagement.

L'installation sera reliée à un dispositif de programmation dans tous les appartements.

2.9.4.3 Appareils d'émission.

- a) Radiateur sèche-serviette de type ATOLL de chez ACOVA ou équivalent, dans la salle de bains et salle d'eau.
- b) Radiateur en panneau d'acier série ALTAI de chez ACOVA commandé par thermostat d'ambiance ou équivalent dans le séjour, dimensions et puissance selon étude thermique.
- c) Radiateur en panneau d'acier série ALTAI de chez ACOVA équipé d'un robinet thermostatique ou équivalent dans les autres pièces, dimensions et puissance selon étude thermique.

2.9.4.4 Conduits et prises de ventilation

Ventilation des appartements par ventilation mécanique contrôlée avec commande manuelle éventuelle pour débit complémentaire.

2.9.4.5 Conduits et prises d'air

L'entrée d'air frais se fait par les menuiseries extérieures ou coffres de volets roulants des pièces sèches et l'extraction par des bouches posées dans les pièces humides.

2.9.5 ÉQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS

2.9.5.1 Télévision

Une prise dans le séjour et les chambres.

2.9.5.2 Téléphone

Une prise dans le séjour, la cuisine et dans les chambres.

2.9.5.3 Commande d'ouverture de la porte de l'immeuble

Commande depuis l'appartement, par vidéophone placé dans l'entrée relié à chaque appartement.

3.1 **PARKINGS**

3.1.1 **MURS**

En béton ou parpaings rejointoyés, finition brute.

3.1.2 **PLAFONDS**

En béton (plus isolation thermique et flocage CF selon localisation et réglementation), finition brute.

3.1.3 **SOLS**

Soit béton brut soit résine époxy soit un revêtement durcisseur au choix du Maître d'œuvre.

3.1.4 **PORTES D'ACCÈS AU SAS**

Portes CF 1h, 2 couches de peinture acrylique satinée.

3.1.5 **VENTILATION**

Ventilation naturelle ou mécanique suivant réglementation.

3.1.6 **ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE**

Eclairage par luminaires fluorescents étanches, partagés en 1/3 permanent et 2/3 par commande manuelle sur minuterie.

2 PC étanches disposées suivant plan.

Câblage d'au moins 50% des places permettant l'installation d'équipement de recharge pour les véhicules électriques.

3.1.7 **DÉLIMITATION AU SOL**

Par bande peinte.

3.1.8 **SYSTÈME DE REPÉRAGE**

Numérotation des places par peinture au pochoir.

3.1.9 **PORTE DE GARAGE**

Porte mécanique basculante, manœuvrable par télécommande à ondes courtes. Fourniture d'une télécommande par appartement.

4.1 HALL D'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE

Le hall d'entrée sera conçu dans le cadre de la décoration de l'ensemble de l'opération selon l'Architecte.

4.1.1 SOLS

Dans l'ensemble des parties communes formant le hall d'entrée situé au rez-de-chaussée grés cérame, granit ou pierre marbrière selon plan de décoration de l'Architecte.

4.1.2 PAROIS

Panneau bois, miroir ou peinture décorative suivant plan de décoration de l'Architecte.

4.1.3 PLAFONDS

Faux plafond en BA 13 ou acoustique suivant plan de décoration de l'Architecte.

4.1.4 ÉLÉMENTS DE DÉCORATION

Matériaux et éléments de décoration suivant plan de l'Architecte.

4.1.5 PORTE ACCÈS ET SYSTÈME DE FERMETURE

Ensemble menuisé métallique, avec digicode et système VIGIK sur la porte d'accès au SAS où se trouvent les boîtes aux lettres et installation d'un visiophone relié à chaque logement dans ce SAS, avec commande de ventouses électromagnétiques sur la 2^{ème} porte.

4.1.6 BOÎTES AUX LETTRES

Ensemble de boîtes aux lettres entre les 2 portes d'accès du Hall de chez RENZ ou équivalent, habillage selon plan de décoration de l'Architecte.

4.1.7 TABLEAU D'AFFICHAGE

Incorporé dans l'ensemble boîtes aux lettres.

4.1.8 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

Spots en plafond et/ou appliques aux murs suivant plan de décoration de l'Architecte. Éclairage commandé par détecteur IR. Appareillage de chez ARNOULD ou LEGRAND ou équivalent.

4.2 CIRCULATION DES PALIERS

Les paliers d'étage seront conçus dans le cadre de la décoration de l'ensemble de l'opération selon l'Architecte.

4.2.1 SOLS

Moquette synthétique suivant plan de décoration de l'Architecte.

4.2.2 MURS

Peinture décorative et/ou papier peint suivant plan de décoration de l'Architecte.

4.2.3 PLAFONDS

2 couches de peinture mate suivant plan de décoration de l'Architecte.

4.2.4 PORTES

Suivant plan de décoration de l'Architecte.

4.2.5 ÉCLAIRAGE

Spots en plafond et/ou appliques aux murs suivant plan de décoration de l'Architecte.

4.3 CIRCULATION DES SOUS SOLS

4.3.1 SOL

Peinture de sol antidérapant COLOR Bitume de chez WATCO ou similaire, couleur au choix de l'Architecte.

4.3.2 MURS ET PLAFONDS

2 couches de peinture vinylique.

4.3.3 PORTES D'ACCÈS

Portes CF 1h, 2 couches de peinture acrylique satinée.

4.3.4 RAMPE D'ACCÈS POUR VÉHICULES

Rampe en béton balayé.

4.3.5 ÉCLAIRAGE

Tube fluorescent ou globe étanche de chez Philips ou équivalent.

Bloc Autonome d'Éclairage et de Sécurité (BAES) de chez ARNOULT ou LEGRAND ou équivalent.

4.4 CAGE D'ESCALIER

4.4.1 SOL DES PALIERS

Peinture de sol antidérapant COLOR Bitume de chez WATCO ou similaire, couleur au choix de l'Architecte. Marquage signalétique réglementaire.

4.4.2 MURS

Enduit type Bagar ou équivalent, couleur au choix de l'Architecte.

4.4.3 PLAFONDS

Enduit type Bagar ou équivalent, couleur au choix de l'Architecte.

4.4.4 MARCHES

Peinture de sol antidérapant COLOR Bitume de chez WATCO ou similaire, couleur au choix de l'Architecte. Marquage signalétique réglementaire.

4.4.5 ÉCLAIRAGE

Hublot type PLASTIVERRE de chez SARLAM ou équivalent.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 LOCAUX VÉLO ET POUSETTES

Peinture de sol antidérapant COLOR Bitume de chez WATCO ou similaire, couleur au choix de l'Architecte, remontée sur 10 cm – le reste brut.

5.1 ASCENCEUR

Ascenseur 625 Kg – 8 personnes – vitesse selon calcul de trafic.

Décoration cabine : sol dito hall entrée, parois en panneaux stratifiés ou inox et miroir au choix de l'Architecte.

Porte acier inoxydable brossée ou peinte suivant plan de décoration de l'Architecte.

5.2 TÉLÉCOMMUNICATIONS

5.2.1 TÉLÉPHONE

Depuis la chambre de tirage jusqu'aux appartements par colonnes montantes dans les gaines sur palier d'étage.

5.2.2 ANTENNE TV/FM

Raccordement sur TNT ou sur tête de distribution du concessionnaire réseau câble.

5.3 STOCKAGE ORDURES MÉNAGÈRES

Au rez-de-chaussée local stockage ordures ménagères, dimensions suivant impératifs de la commune. Aération haute et basse, peinture de sol antidérapant COLOR Bitume de chez WATCO ou similaire, couleur au choix de l'Architecte, remontée sur 1,20 m.

Porte avec protection métallique sur 80 cm.

5.4 ALIMENTATION EN EAU

5.4.1 COMPTAGE GÉNÉRAL

Il se fera dans un local spécifique situé au rez-de-chaussée.

5.4.2 RÉDUCTEUR DE PRESSION ET DE SURPRESSION

Général, selon nécessité, situé dans le local branchement d'eau.

5.4.3 COLONNES MONTANTES

Dans les gaines techniques, en PVC pression.

5.5 ALIMENTATION EN GAZ

Alimentation GAZ des chaudières individuelles depuis coffret GAZ en rez-de-chaussée par gaine technique ventilée.

5.6 ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

Depuis le comptage situé dans un local spécifique au rez-de-chaussée, alimentation par gaine palière. Tableau dans GT spécifique de chaque appartement.

Mise en place d'un compteur communicant type Linky de chez HAGER dans la GT.

ESPACES VERTS COMMUNS

Engazonnement et plantations des espaces verts communs et privés selon plan de l'Architecte.

Eclairage extérieur, cheminement en grave ciment ou similaire pour l'accès au local vélo.